

Un dépliant, en français et en arabe, permettant aux femmes de connaître leurs droits et les recours auprès d'associations et différents services d'aide sera distribué gratuitement dans les centres de santé et chez les médecins.

Le réseau regrette que le signalement des femmes victimes de violences ne soit pas obligatoire alors qu'il l'est pour les violences envers les personnes handicapées, les mineur-e-s et les personnes privées de liberté. « *Il faudrait que la prochaine loi sanitaire prenne en considération cet aspect. Il est plus que nécessaire que le Parlement puisse s'y pencher. C'est notre objectif final.* »